



## COMPTE-RENDU CSE

### Thème CSSCT du 28 juin et CSE du 29 juin 2023

*Dans sa déclaration liminaire, l'UNSA-Ferroviaire revient sur l'ouverture à la concurrence. Un focus est fait sur la région PACA qui, après avoir choisi les deux premiers opérateurs des deux premiers lots (SNCF Sud Azur pour l'étoile du Sud et Transdev pour l'axe Marseille/Nice), a lancé en février un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour ouvrir tous ses TER à la concurrence. La région PACA n'a pas défini de lots. Elle demande des informations beaucoup plus poussées (moyens à mettre en œuvre, personnel, matériel, offre...) afin de connaître les opérateurs éventuellement intéressés par telle ou telle ligne.*

**L'UNSA-Ferroviaire n'a cessé de démontrer que cette concurrence n'avait pour but que de servir les intérêts des opérateurs ferroviaires privés et de casser le monopole public.**

*Pour l'UNSA-Ferroviaire, SNCF Voyageurs est là pour prendre les lots non rentables ! « À nous, opérateurs privés, les bénéfices ! », « À la SNCF, les pertes financières jusqu'à fermeture définitive des lignes... ».*

*Concernant l'obligation de la SNCF de mettre en œuvre le PRR (droit des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite transitant en gare et voyageant à bord des trains), l'UNSA-Ferroviaire ne peut que regretter que la SNCF n'ait pas anticipé sa mise en œuvre depuis 2021 (formation de tout le personnel en gare et à bord entre autres). Si la mise en place est repoussée, l'UNSA-Ferroviaire ne peut que s'indigner que la SA Voyageurs oblige les*

*ASCT à valider une modification de la VO0250 qui dit clairement qu'à défaut de personnel dans les gares, c'est l'équipe d'assistance (EA) qui réalise les prestations d'assistance PMR/PSH lors de la montée et la descente des trains.*

*L'UNSA-Ferroviaire demande le retour du personnel formé dans les gares afin d'assurer la prise en charge des PMR/PSH.*



*Enfin, l'UNSA-Ferroviaire alerte une nouvelle fois la direction sur la souffrance de ses salariés que nous croisons au quotidien et dans tous les services.*

*Pour répondre aux déclarations, la direction rappelle qu'au 31 mai 2023, il y a eu l'embauche de 182 CDI (dont 70 conversions de CDD en CDI) sur la BU TER (contre 250 pour l'année 2022) et 107 contrats CDD.*

*Concernant les dispositions prises localement sur les sujets de gratification exceptionnelle liée à la formation, elles n'ont pas vocation à être étendues sur tout le territoire de la BU.*

# Bilan des actions sûreté

## Suivi des visites aptitude sécurité (VAS)

Présentation par le Président de la CSSCT

### ● Actions sûreté :

- Optimiser les forces régaliennes : répartition des forces de l'ordre en fonction des opérations (priorité / lieux / gravité) pour avoir plus de réactivité en présence d'événements successifs.
- Travailler en amont, le plus tôt possible, et prévenir les atteintes. Si l'on dénombre plusieurs rapports d'éléments sûreté sur une même ligne, il doit y avoir une réaction et des actions.
- Rappel du processus de prise en charge des agents aux salariés chargés de l'astreinte (accompagnement pour dépôt de plainte, possibilité de voir un médecin, cellule psy...).
- Point sûreté à chaque CSSCT ordinaire et plus de réactivité dans les actions mises en place.
- Démarches en cours pour la transmission des rapports ASCT à la CSSCT.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'entreprise doit remettre des agents dans les trains et les gares pour réduire les faits sûreté.**

- Problématique des EA qui ne sont pas utilisées en tant que telles à Strasbourg. Certes, la direction signale que le cadre dans lequel évolue TER GE ne correspond pas aux attentes des OS, mais la BU TER estime mettre en place des mesures pour limiter les faits sûreté.

### ● VAS :

- En cas d'incapacité définitive d'un agent, la direction s'engage à garantir l'accueil en direction de ligne du salarié concerné qui doit être pris en charge par sa hiérarchie.
- En cas d'incapacité temporaire, il doit y avoir un contact rapide entre l'agent et la hiérarchie. La direction pourra, dans la mesure du possible, accompagner l'agent pour les prises de RDV avec des spécialistes qui s'avèrent parfois compliquées. Un rappel a été fait aux commandes pour que l'agent soit considéré en service lorsqu'il consulte un spécialiste.
- La direction rappelle qu'elle n'a aucun droit de regard sur les décisions des médecins.



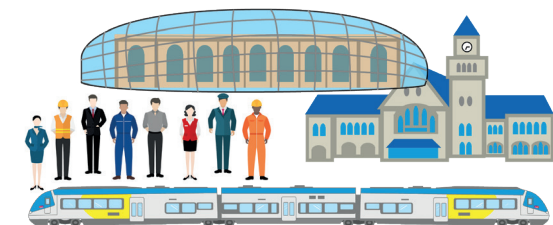
## Point sur la nouvelle convention TER présentée par le directeur financier

La nouvelle convention avec la région est toujours en cours d'écriture même si, à ce jour, elle est finalisée à 95 %. Elle devrait être validée en septembre 2023 pour une signature avec la région au plus tard le 23 décembre 2023.

La confidentialité du document présenté et des échanges ne nous permet pas de parler du contenu.

**L'UNSA-Ferroviaire reviendra vers vous lorsque la confidentialité sera levée.**

*À vos côtés,  
toute l'année !*



- UNSA-Ferroviaire Alsace - [ur.alsace@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.alsace@unsa-ferroviaire.org)
- UNSA-Ferroviaire Lorraine - [ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)
- UNSA-Ferroviaire Champagne-Ardenne - [ur.ca@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.ca@unsa-ferroviaire.org)



# Application des mesures à la suite de l'expertise sur la direction de ligne Alsace

Une présentation est faite par le directeur de ligne Alsace à la suite de l'expertise RPS Alsace sur la partie « relation client » demandée par le CSE en mars 2022. Lors de la présentation du cabinet d'experts réalisée en juin 2022, un certain nombre de problèmes ont été identifiés.

**Après un premier point lors du CSE de décembre 2022, il avait été convenu de revenir sur les actions mises en place lors de ce CSE :**

## ① Améliorer le dialogue social :

- Organisation de trois comités locaux RPX depuis la nouvelle mandature avec envoi à J-14 d'un ODJ prévisionnel. Prise en compte des demandes des RPX et ODJ définitif à J-7 (avec envoi des documents qui seront présentés en séance) ;
- Formation des nouveaux RPX et fourniture des équipements informatiques ;
- Traitement des sujets récurrents (inaptitudes, recrutements, postes vacants) à chaque comité ;
- Fichier partagé pour les visites de sites avec les RPX.

## ② Renforcer l'animation managériale :

### Renforcer la lutte contre les RPS à la DLA :

- Organisation d'un COPIL RPS, le 15 novembre 2022, avec des documents accessibles à tous les agents de la DLA ;
- Support de formation RPS. Tous les RPX ont été formés. La formation des DPX est en cours ;
- Atelier RPS à l'escale de Strasbourg le 28 avril 2023. Le plan d'action qui en a découlé a conduit à l'ajout de quatre nouveaux postes au CO (recrutement en cours).

### Renforcer le lien entre les DPX et la direction d'établissement :

- Tournées DUO/DL à Mulhouse, Saverne, Colmar, Sélestat ;
- Points 5 minutes avec les DPX ;
- Tchats spécifiques REME ;
- Présence du directeur de ligne en réunion d'UO Traction et « relation client ».

### Renforcer le lien entre les DPX et les agents :

- Les DPX souhaitent augmenter le temps consacré à la relation avec leurs agents, mais rencontrent des difficultés (remplacement des postes non tenus, accueil des nouveaux embauchés). Les recrutements et la diminution des postes non tenus permettent davantage de disponibilité du DPX. Par ailleurs, la mise en place du pôle formation allège en partie les DPX de cette tâche.
- Les irritants sont traités avec l'outil mis en place par la BU TER.

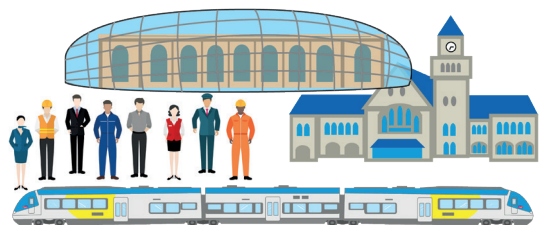
## ③ Couvrir l'emploi :

- Création de la cellule recrutement au sein de la DRH TER GE ;
- Création du pôle formateurs.

## ④ Émergence de nouveaux problèmes :

- Problématiques liées à la mise en place du REME qui fait l'objet d'un plan d'action ;
- Problèmes liés à la commande des ADC. Un groupe de travail, organisé le 14 juin avec les représentants du personnel, a révélé six pistes de travail (anticipation des commandes, déploiement HASTUS, difficultés pour joindre la commande au téléphone, formation et suivi de formation des GM, valorisation des services rendus et amélioration de la relation humaine entre les GM et les ADC).

*À vos côtés,  
toute l'année !*



- UNSA-Ferroviaire Alsace - [ur.alsace@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.alsace@unsa-ferroviaire.org)
- UNSA-Ferroviaire Lorraine - [ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)
- UNSA-Ferroviaire Champagne-Ardenne - [ur.ca@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.ca@unsa-ferroviaire.org)





Pour la direction, il est important de continuer à remonter les sujets RPS.

**Les OS rappellent que la direction n'a pas pris en compte tous les problèmes de RPS détectés lors de cette expertise, et pointent certains dysfonctionnements perdurant sur la DLA, comme la**

**non-embauche en CDI des CDD de plus de 6 mois.**

La direction fait remarquer aux élus que le niveau de recrutement et le taux de couverture des postes étaient une véritable douleur pour les agents. Il y a eu une réelle avancée.

## Point production



- Les problématiques liées aux connecteurs multi-contacts sur les Régiolis et les Coralias ont été revues et le risque de panne amplement diminué.
- Les rames Z2 reviennent progressivement après le nettoyage amiante (9 sur 13 dépolluées à ce jour). Une rame endommagée ne reviendra pas, portant le parc à 13 au lieu des 14 initiales. L'ensemble du parc sera disponible à l'automne.
- 1 AGC choqué est en arrêt en Champagne-Ardenne, ce qui a conduit à la mise en place d'un plan de transport allégé.
- La rame 24 627 qui a heurté un convoi exceptionnel au PN de Belleville est HS pour au moins un an. Il devrait y avoir un PTA domestique en Lorraine. Il s'avère que le transporteur du convoi exceptionnel n'a pas respecté les conditions de transport. L'entreprise cherche à améliorer les contrôles et le suivi des camions qui sont tous géolocalisés. La SNCF porte plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.
- Le REME occupe beaucoup de temps à raison. Il y a un plan d'action continue depuis la mise en place pour améliorer la situation.
- Solidarité intra BU pour les détachements des ASCT qui permet de donner les congés protocolaires. Côté sol, les embauches réalisées offrent plus de sérénité pour permettre l'octroi des congés, même si, sur certains sites, on est encore en tension.

## Réorganisation du pôle sécurité : présentation par le Directeur Sécurité

La Direction Sécurité a été mise en place en 2020. Le retour d'expérience réalisé amène l'entreprise à se poser des questions et à réaliser des évolutions de l'organisation. La Direction Sécurité est composée d'un pôle traction, d'un pôle performance sécurité, d'un pôle sûreté et d'un pôle industriel.

Il y a une mutualisation de certaines compétences, avec un interlocuteur unique sécurité ferroviaire par DL, un spécialiste mutualisé escale/train et un seul chef de pôle traction, soit - 2 au cadre d'organisation avec deux départs en retraite non remplacés.

### Présentation des comptes du CSE par l'expert-comptable :

Les comptes sont sains, avec un résultat positif qui est validé à l'unanimité.



- UNSA-Ferroviaire Alsace - [ur.alsace@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.alsace@unsa-ferroviaire.org)
- UNSA-Ferroviaire Lorraine - [ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)
- UNSA-Ferroviaire Champagne-Ardenne - [ur.ca@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.ca@unsa-ferroviaire.org)

